

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DVD 245 Parc de stationnement Patriarches (5^{ème}) – Avenant n°1 à la convention de concession.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession du 11 février 2014 pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Patriarches à Paris 5^{ème} ;

Vu l'extrait K-Bis du 13 septembre 2015 de la société SPIE Autocité 2 ;

Vu les statuts de la société SPIE Autocité 2 ;

Vu la garantie en date du 23 octobre 2015 de SPIE Batignolles Concessions, société mère de SPIE Autocité 2 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de concession du parc de stationnement Patriarches, afin de transférer le contrat signé avec la société SPIE Autocité le 11 février 2014 à la société SPIE Autocité 2 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention de concession en date du 11 février 2014, dont le texte est joint à la présente délibération, pour le transfert de la convention de concession du parc de stationnement Patriarches à Paris (5^{ème}) à la société SPIE Autocité 2.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO